



santé
famille
retraite
services

Action Sanitaire et Sociale

MIDI-PYRENEES SUD



LA DECENTRALISATION SOCIALE :

1er volet : Loi du 22 juillet 1983

Cette loi confie aux départements une compétence en matière d'aide sociale légale et en matière de prévention sanitaire.

Le département est ainsi responsable :

- de l'aide sociale à l'enfance
- de l'aide aux personnes handicapées
- de l'aide aux personnes âgées
- de la protection sanitaire de la famille et de l'enfance
- de la lutte contre les fléaux sociaux

LA DECENTRALISATION SOCIALE :

2ème volet : Loi du 13 août 2004

Cette loi reconnaît aux départements un rôle de chef de file en matière sociale et médico-sociale.

LA DECENTRALISATION SOCIALE :

Autres lois :

Lois de 1988/2003/2008 :

Concernent l'instauration du RMI puis sa transformation en RSA

Loi du 20 juillet 2001 :

Concerne l'instauration de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Loi du 11 février 2005 :

Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

LA DECENTRALISATION SOCIALE :

Impact pour la MSA dès la première loi de décentralisation :

son service social devient SPECIALISE et ses actions s'inscrivent exclusivement dans le plan d'action sanitaire et sociale défini par son Conseil d'Administration

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE MSA :

(Décret du 11 février 1985 : relatif à l'organisation et au fonctionnement des MSA)

A pour but :

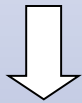
- **d'apporter une aide aux ressortissants en ce qui concerne l'amélioration des conditions d'existence**
- **de consentir aux ressortissants l'attribution éventuelle de prestations non prévues par les législations sociales ou destinées à les compléter**
- **de créer et de développer des œuvres, établissements ou institutions destinés à améliorer l'état sanitaire et social ou de participer à leur création ou développement**

ORGANISATION EN MSA

**Conseil
d'Administration**



- Définit la politique d'Action Sanitaire et Sociale
- Met en œuvre des actions visant à améliorer la qualité du service rendu aux adhérents



CPASS Plénier



- Propose au CA une politique d'Action Sanitaire et Sociale accompagnée d'un plan d'actions :
PLAN D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
- Veille à l'adaptation des aides proposées aux besoins des ressortissants :
REGLEMENT D'ACTION SOCIALE



CPASS Restreint



- Examine et attribue les aides individuelles

LA POLITIQUE

- **Un plan d'ASS**
- **Un règlement d'ASS**
- **Un budget**
- **Une équipe :**
 - **un Service Action Sociale**
 - **un Service Social Spécialisé**
 - **des Chargés de Missions**

UN PLAN

4 AXES :

- **Soutenir les familles dans les moments importants et/ou difficiles**
- **Préserver le capital santé des ressortissants agricoles**

UN PLAN

- **Accompagner les actifs lors des étapes de la vie professionnelle et renforcer les potentialités des individus, des groupes et des territoires**
- **Favoriser le développement social des territoires**

UN PLAN

Qui peut se décliner par :

- Un engagement institutionnel
- Des prestations extra-légales
- Des actions sur les territoires menées par les travailleurs sociaux MSA MPS

BUDGET 2010 consacré aux dépenses techniques

3 341 981 €

pour financer des :

- prestations individuelles**
- actions collectives**
- subventions**

28 PRESTATIONS

qui s'inscrivent dans

les axes prioritaires

du plan d'Action Sanitaire et Sociale

- L'intégralité des prestations s'adresse exclusivement aux **personnes affiliées en MSA MPS**
- Une grande majorité d'entre elles sont **soumises à condition de ressources**

Des aides pour favoriser l'épanouissement des enfants

	Condition de ressources
Chéquier naissance	NON
Prestation de service pour l'accueil des jeunes enfants	OUI
Chéquier loisirs	OUI
Séjours Vieux Boucau	OUI
Vacances en famille	OUI
Vacances des enfants et séjours éducatifs	OUI
Aide aux études secondaires	OUI
Aide aux études supérieures	OUI
Aide aux frais de formation du BAFA	OUI

Des aides pour soutenir les actifs et les familles

	Condition de ressources
Aide ménagère aux familles et Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)	OUI Evaluation sociale
Aide ménagère aux malades	OUI – Evaluation sociale
Allocation de remplacement pour accident du travail	NON
Allocation de remplacement pour maladie ou décès	NON
Allocation de remplacement pour vacances	OUI
Prêts	OUI – Evaluation sociale
Aide à l'hébergement aux familles de personnes hospitalisées	OUI

Des aides pour permettre l'insertion des personnes handicapées

	Condition de ressources
Aide financière au maintien dans l'emploi des personnes handicapées	Evaluation sociale

Des aides pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées

	Condition de ressources
Téléassistance	OUI
Aide ménagère pour sortie d'hospitalisation	OUI
Aide à l'habitat des personnes âgées	Evaluation sociale
Aide ménagère auprès des personnes âgées	OUI – Evaluation sociale
Services ménagers auprès des personnes âgées	OUI – Evaluation sociale
Aide au répit	OUI – Evaluation sociale
Cadeau aux centenaires	NON

Des aides destinées à l'ensemble des ressortissants agricoles

	Condition de ressources
Aide financière	Evaluation sociale
Assouplissement de législations	OUI
Aide à l'accompagnement des personnes en fin de vie	OUI
Aide à l'Acquisition d'une Complémentaire Santé	OUI